



CONDITIONS TARIFAIRES

TRANSACTIONS Ventes

MANDATS DE VENTE : TERRAINS, HABITATION ET ANNEXES DANS L'ANCIEN

Valeur du bien privé	Honoraires TTC à la charge de l'Acquéreur
< à 750 000€	6% ***
De 750 001€ à 1.500.000€	5.4%
De 1.500.001€ à 3 000.000€	4.8%
Au-delà de 3.000.000€	4.2%

***** Application d'un minimum forfaitaire TTC de :**

12000€ pour les maisons / 9900€ pour les appartements / 4995€ pour les dépendances habitables / 4200€ pour les terrains / 2400€ pour les parking et box / 1200€ pour les caves

VENTES DE LOTS ISSUS DE PROGRAMMES NEUFS OU DE REHABILITATION

Sont concernés les biens neufs, en pleine propriété ou en propriété démembrée, les biens neufs ou réhabilités éligibles aux lois Pinel, Malraux, Malraux VIR, Monuments Historiques, ou simplement en déficit foncier.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, lequel, en sa qualité de professionnel, définit lui-même ses honoraires.



CONDITIONS TARIFAIRES

TRANSACTIONS Ventes

MANDATS DE VENTE : LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Type de bien professionnel	Honoraires HT à la charge de l'Acquéreur
Entrepôts - Locaux industriels - Ateliers Bureaux - Dépendances Fonds de commerce libre ou avec droit au bail Parts de société à prépondérance immobilière	5% sur valeur globale (cession + valeur locative annuelle) + TVA en vigueur
Dont foncier, agencements et équipements associés au bien	Minimum forfaitaire de 5 000€HT+TVA

MANDATS DE RECHERCHE

Application du minimum forfaitaire dont 50% payables d'avance, puis déduits des honoraires cités si la transaction est réalisée. Les honoraires de recherche sont indépendants des honoraires d'acquisitions dus auprès d'autres agences.

Le mandat comprend la recherche, les visites, le recensement de pièces de copropriété et des lots sélectionnés, la transmission des éléments auprès des mandants.



CONDITIONS TARIFAIRES

Biens d'Habitation
et annexes - Ile de France

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

Prestations	Montant à la charge du locataire Preneur	Montant à la charge du Bailleur
Mise en location habitation principale: Constitution du dossier Visites des candidats Synthèse avant soumission au bailleur Rédaction du contrat de bail Rédaction acte de cautionnement	Zone : Très tendue 12€/m2 Tendue 10€/m2 Autre zone : 8€/m2	Zone : Très tendue 12€/m2 Tendue 10€/m2 Autre zone : 8€/m2
Etat des Lieux	3€/m2	3€/m2
Mise en location résidence secondaire	1 mois de loyer charges incluses 50% charge Bailleur et 50% Charge Preneur 100% charge Preneur si usage en logement de fonction et/ ou usage professionnel	
Cas particuliers : Box, Parking, Garage, Cave, pris à bail isolément	1 mois de loyer charges incluses + 30€ frais de dossier	1 mois de loyer charges incluses + 30€ frais de dossier
En fonction des contraintes ou spécificités de la mise en location Entremise, négociation, renouvellement de bail	Application d'un forfait variable selon la complexité du dossier Locataire et/ ou du dossier Bailleur.	

GESTION LOCATIVE

Prestations	Charge du locataire Preneur	Charge du Bailleur
Intendance Administrative et comptable : bil et justificatifs, révision de loyers, renouvellement, quittances, attestations, gestion courante hors travaux	Relance d'impayé 5€- Mise en demeure 20€ - Signification par huissier et/ou transmission vers avocat : coût des prestations externalisées	6% TTC (5% HT) Sur encaissements hors récupération de taxes.
Présence ou représentation par mandat spécifique en Assemblée Générale, point d'avancement de travaux, d'expertises ou diagnostics ou convocations diverses		150€ TTC/heure (125€HT/heure) + déplacement 90€TTC/heure (75€HT/heure)
Ouverture et instruction de dossier sinistre, contentieux, subvention, projet		162.50€ HT/heure soit 198€TTC /heure

EN OPTION, PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES SUR DEVIS

Via la société Daumesnil & Cie Assurances, enseigne Vitelys

- Assurance propriétaire non occupant / Garantie loyers impayés
- Assurance multirisques immeuble / Protection juridique

Via la société Daumesnil & Cie, Conseil et Gestion patrimoniale, offre Opimus

- Constitution, gestion de sociétés immobilières,
- Cession de parts ou actions de sociétés à prépondérance immobilière.
- Courtage en financements